

la province? Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre voudrait-il, dans l'intérêt de la population du Canada, formuler quelques observations au sujet des graves accusations qu'il a reçues, il y a quelques jours, par courrier recommandé, comme tous les députés d'ailleurs, au sujet dudit Jean-Louis Gagnon?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je ne veux pas formuler d'observations.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—DEMANDE DE REN-
SEIGNEMENTS AU SUJET DE LA CONFÉRENCE
D'OTTAWA LE 29 MAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Bryce (Selkirk): Je voudrais savoir du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'il a prononcé hier après-midi, à Ottawa, une allocution devant un groupe d'Indiens.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

M. Bryce: Avez-vous dit oui?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

M. Bryce: Monsieur l'Orateur, à la suite de cette réponse, je veux soulever une question de privilège. Le 4 mai 1956, j'ai écrit à l'honorable ministre la lettre suivante:

Monsieur Pickersgill,

J'ai reçu quelques lettres au sujet d'une conférence qui est censée être tenue très bientôt à Ottawa sous les auspices de la Division des affaires indiennes.

Auriez-vous l'obligeance de me dire à quelle date cette conférence ou ce congrès aura lieu et qui y a été invité.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement à vous,

W. SCOTTIE BRYCE.

J'ai ici la réponse que l'honorable ministre m'a adressée le 8 mai et dans laquelle il me dit:

J'ai reçu votre lettre du 4 mai. Je ne sais rien, ni d'ailleurs le directeur de la Division des affaires indiennes, d'une conférence officielle qui serait tenue prochainement à Ottawa en vue d'étudier des problèmes intéressant les Indiens.

Or je constate que le ministre a pris la parole devant cette délégation ou cette conférence, que sais-je? Je déclare, monsieur l'Orateur, qu'il m'a intentionnellement trompé quand j'ai demandé ces renseignements. L'honorable ministre n'a pas le droit de me refuser de tels renseignements. Je répète qu'il m'a intentionnellement trompé.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir très facilement désaveugler le député. Il s'agissait d'une réunion annuelle

[M. Dufresne.]

d'un organisme privé. Ce n'était pas du tout une conférence officielle, et elle n'avait officiellement rien à voir avec mon ministère. On m'a simplement fait la politesse de me demander d'y prendre la parole, tout comme j'aurais pu être invité à prendre la parole devant un club Kiwanis, ce qui m'est arrivé à l'occasion.

M. l'Orateur: Puis-je demander au député de Selkirk, car il sait que le Règlement interdit de dire qu'un honorable représentant a intentionnellement trompé un autre honorable représentant, de prendre les dispositions voulues pour redresser la situation? Dans ces conditions, l'honorable représentant aura-t-il l'obligeance de prendre ces dispositions?

M. Bryce: Monsieur l'Orateur, pourquoi devrais-je retirer quelque chose que je crois vrai?

M. l'Orateur: A l'ordre. Parce que l'Orateur de la Chambre...

M. Bryce: Je m'en tiens à ce que...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député va retirer cette expression parce que l'Orateur de la Chambre le lui demande; or, sauf erreur, il a toujours eu du respect pour l'autorité représentée par le président.

M. Bryce: Monsieur l'Orateur, vous comprenez bien, j'espère, que si je retire mes paroles, c'est pour vous, et non pas pour le ministre. Je n'ai jamais cru qu'un jour j'aurais à subir une chose pareille.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne faut pas exciter en soi plus d'indignation qu'on n'en peut contenir...

M. Castleden: Il ne peut s'en empêcher.

M. l'Orateur: Lorsque je parle en qualité de président, je prierais les honorables députés de ne pas faire d'observations que parfois je n'entends pas mais qui bien souvent, comme je le découvre plus tard, sont des observations irrespectueuses que je devrais demander aux honorables députés de retirer. Ces interruptions doivent cesser.

M. Churchill: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre qu'à votre avis on ne devrait pas employer de paroles blessantes à la Chambre? Dans ce cas, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir pourquoi l'Orateur n'a pas porté à l'attention de la Chambre les paroles blessantes qu'on a eues par le passé à mon endroit, ni n'a demandé à ceux qui les avaient proférées de les retirer.

M. l'Orateur: Je ne suis aucunement au courant de l'incident dont parle l'honorable député. Est-il de date récente? L'honorable député aurait-il l'obligeance de préciser ce dont il veut parler?